

Délibération n°046-2024

Consultation publique pour le programme 2024 de rénovation des réseaux humides

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	15
Date de convocation		
21 juin 2024		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Myriam SEVENERY, Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER, Sandrine CARRIERE à Thierry PESENTI

Absents : Delphine POIRIER, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par délibération en date du 23 septembre 2021, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet des travaux de rénovations des réseaux d'eau et d'assainissement de priorité 1, présenté par le maître d'œuvre de l'opération, le bureau d'études INFRAMED.

Pour mémoire, ce programme porte sur la rénovation des deux réseaux rue Pieu Redon, la rénovation du réseau d'eau de la rue Saint Laurent, et la suppression d'eaux claires parasites météoriques dans le réseau d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal.

Le coût total des travaux d'adduction d'eau était estimé à 445.000€, et celui d'assainissement des eaux usées à 420.000€.

Conformément au rapport d'orientations budgétaires 2024, les travaux pourront être réalisés cette année.

L'estimation est en cours de réévaluation par le maître d'œuvre, mais il est d'ores et déjà proposé de lancer une consultation publique pour l'exécution des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société INFRAMED pour la mise en œuvre du programme de travaux de rénovation des réseaux humides de priorité 1,

Vu ses délibérations n°071 et 072-2021 du 23 septembre 2021,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De procéder à une consultation publique pour la réalisation du programme de travaux de rénovation des réseaux humides de priorité 1, dans le cadre d'une procédure adaptée.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure le marché afférent après avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr

Le Secrétaire de séance
Cédric DAYDE



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

